



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/07/2021  
Reçu en préfecture le 05/07/2021  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20210701-DE\_67\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1<sup>er</sup> juillet de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/06/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, MANNEVEAU Julie, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence.

Pouvoirs : STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GRIJOL Christian  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique  
TUPIN Hugues, pouvoirs à AUDURIER Philippe

Secrétaire de séance : MANNEVEAU Julie

### Délibération N°DE 67-2021

**Objet : PLU de Poullan sur Mer – Modification simplifiée n°1 - Avis**

**Rapporteur : Jocelyne POITEVIN**

Le Plan Local d'Urbanisme de Poullan sur Mer a été approuvé le 6 avril 2018.

Par arrêté du 6 avril 2021, la commune de Poullan sur Mer a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°1 dont les deux objectifs poursuivis sont les suivants :

1- Faire évoluer l'orientation d'aménagement du secteur de la rue Abbé Conan sur lequel figurait l'emplacement réservé n°1 classé UE destiné à la réalisation d'un équipement public à vocation de santé, projet qui n'est plus d'actualité. La commune souhaite s'orienter aujourd'hui vers l'aménagement d'un quartier intergénérationnel mixant un programme de logements seniors et un programme de logements sociaux, tirant parti de la proximité immédiate des équipements du centre-bourg.

Sur ce secteur la modification simplifiée a pour effet :

- La modification du zonage : une partie de la zone UE du centre-bourg devient une zone UHb1
- La suppression de l'emplacement réservé n°1
- La modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur « 5- site de la rue de l'Abbé Conan »

2- Protéger les activités économiques non liées à l'agriculture du secteur de Kergazec

Sur ce secteur la modification simplifiée a pour effet :

- La modification du zonage : les bâtiments concernés par les activités économiques sont zonés Ai tels que ceux des STECAL de Kermenhir, la Carrière et l'Espérance.

**Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et PLUi du 17 juin 2021,**  
**Vu l'avis favorable du bureau du 21 juin 2021,**

**Il est proposé :**

- **De donner un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Poullan sur Mer.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (abstentions : 2, pour : 24) les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**

